



2015 DPE 14 DFA Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2014.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2014. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2014, les résultats suivants sont constatés :

En matière de dépenses :

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à.....	34.103.641,40 euros
Le montant des dépenses d'exploitation mandatées s'élève à.....	82.644.573,87 euros
Soit un total de.....	116.748.215,27 euros

En matière de recettes :

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à.....	37.798.391,10 euros
Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à.....	84.486.635,75 euros
Soit un total de.....	122.285.026,85 euros

Soit un excédent de :	5.536.811,58 euros
-----------------------	--------------------

Après incorporation des résultats de l'exercice 2013, qui représentent 5.142.208,54 euros de report en recettes, le résultat pour l'exercice 2014 est excédentaire de 10.679.020,12 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 51.520.826,35 euros à la dernière décision budgétaire pour 2014, soit la décision modificative n°1 de l'exercice 2014.

1.1. Autorisations de programme

Les crédits votés sur les autorisations de programme (AP) ont permis d'engager les dépenses nécessaires aux besoins d'investissement détaillés ci-dessous. En fin d'exercice, un certain nombre d'AP ont été closes ; ces opérations sont détaillées en annexe IV B2.1 du compte administratif.

1.2. Dépenses d'investissement

Au terme de l'exercice 2014, le montant définitif des mandats émis s'établit à 34.103.641,40 euros contre 40.041.574,26 euros en 2013. Le taux de consommation des crédits ouverts est de 66,2 %.

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement des dépenses liées aux travaux de modernisation du réseau, à des aménagements de voirie, ainsi que des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (Chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses réelles consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2014 à 20.772.604,45 euros, pour 31.815.009,83 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 65,3%.

Ce niveau de consommation s'explique principalement par :

- Des aléas d'installations de chantier qui ont entraîné le report d'opérations. Il en est ainsi de la 2^{ème} phase de réhabilitation du collecteur Clichy amont, qui n'a pas obtenu les autorisations d'emprise nécessaires sur la voie publique dans le créneau de chômage du SIAAP.
- le report ou le décalage d'opérations lié à la présence d'amiante, ou à la complexité de montage d'opérations pour compte de tiers (modalités de financement du dévoiement du collecteur d'Asnières suite à un projet de modification de la RD1 engagé par le Conseil départemental des Hauts de Seine);

Les aménagements structurels se sont élevés à 1.733.571,95 euros en 2014. Ils comprennent 140.718,93 euros d'étude relative au projet de déversoir d'orage Bugeaud ainsi que le démarrage de l'aménagement du déversoir d'orage Châtillon bas Meudon-Renan Seine pour un montant de 727.297,19 euros. Cette opération co-financée par le SIAAP, figure également en compte de tiers pour un montant de 746.018,15 euros. Elle vise à augmenter les capacités de stockage des eaux de pluie en cas d'orage, pour prévenir les déversements en Seine.

Les études préliminaires s'élèvent à 806.552,18 euros. Elles comprennent le calage du modèle hydraulique en vue de l'expérimentation de vannes à effacement rapide destinées à mécaniser le curage (200.378,60 euros), les études avant travaux et diagnostics amiante (232.707,74 euros), les études de zonage pluvial (25.192,74 euros) et la poursuite de l'étude préalable à la refonte du système Gestion

Automatisée de l'Assainissement Parisien (GAASPAR) qui assure la supervision des équipements du réseau d'assainissement (348.273,10 euros).

Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 6.932.729,32 euros. Les opérations les plus significatives sont les suivantes :

- l'achèvement de la réhabilitation du secteur du 3^{ème} arrondissement (1.504.966,58 euros) ;
- la poursuite de la réhabilitation des voies canalisées (652.616,60 euros) ;
- la réhabilitation du secteur Ney-Bessières-Berthier (337.167,78 euros), qui se poursuivra en 2015 ;
- les diagnostics du programme bois (134.326,81 euros) ;
- l'achèvement du financement de la première phase de la réhabilitation du collecteur Clichy amont (313.161,21 euros) et de la réhabilitation du collecteur Marceau aval (70.171,99 euros).

Par ailleurs, les travaux de modernisation et de réhabilitation des branchements particuliers ont été réalisés pour un montant de 3.476.698,59 euros. En 2014, 2029 branchements particuliers ont été réhabilités.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des sables, le programme d'installation de bouches d'égout sélectives s'est poursuivi à hauteur de 304.442,94 euros et la remise en service des réservoirs de chasse pour un montant de 370.350,28 euros.

Les grosses réparations se sont élevées à 5.485.068,25 euros et comprennent :

- les réparations d'ouvrages pour 3.165.310,26 euros. Elles incluent le renouvellement des équipements de Station de Gestion Locale (508.378,24 euros) ;
- les travaux de sécurité pour 1.940.048,66 euros. Parmi ceux-ci, la poursuite de la dépose des anciennes canalisations d'air comprimé de la société SUDAC (968.364,40 euros) et le remplacement des trappes d'accès (267.921,72 euros) participent à l'amélioration de la sécurité des égoutiers et autres personnels travaillant en égout.
- les travaux dans les locaux ont été réalisés sur les sites Commandeur et Jaurès en 2014 pour un montant de 371.073,55 euros.

Enfin, 4.381.017,59 euros ont été consacrés à des travaux d'aménagement de voirie. Hors petits aménagements ponctuels, deux chantiers importants ont été menés dans ce cadre : la création de réseaux d'assainissement boulevard Carnot (2.276.516,73 euros) et l'achèvement du déplacement du déversoir d'orage Renan Seine (644.048,90 euros), remboursé par le budget général. 85.362,96 euros ont par ailleurs été consacrés à l'accompagnement de la prolongation du tramway la Chapelle Asnières.

Parmi les opérations réalisées dans le cadre des opérations d'aménagement, celles liées au prolongement de la promenade sud Mac Donald ont été réalisées en 2014 pour un montant de 369.756,53 euros.

Les avances sur marchés (travaux liés à l'extension du tramway T3, galerie d'assainissement des rues Châteaudun et Laffitte, aménagement du déversoir d'orage Châtillon Bas Meudon-Renan Seine) ont représenté une dépense d'un montant de 373.756,29 euros.

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 16 et 13)

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie (AESN) s'élève à 4.427.389,87 euros.

S'agissant des emprunts contractés par le SIAAP auprès de l'AESN pour des ouvrages remis entre temps à la Ville et pour lesquels la Ville rembourse le SIAAP, les montants se sont élevés à 16.306,27 euros (nature 1687).

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, pour 2014 à 1.053.234,12 euros.
Le reversement, en fin d'opérations, du trop-perçu de subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 13111) s'est élevé à 860.342,75 euros.

1.2.3. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 4.481.323,19 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit notamment de l'annuité d'amortissement des subventions versées par l'AESN.

Parallèlement, le compte 777 (« quote-part des subventions d'amortissement inscrites au compte de résultat ») a été crédité en recettes d'ordre de la somme équivalente au chapitre 042 de la section d'exploitation. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

Par ailleurs un mandat d'un montant de 1.524.490,17 euros a été émis au compte 15112 « provisions pour litiges et contentieux ». Il fait partie des écritures nécessaires à la reprise de la provision constituée en 1998 en vue de couvrir le risque d'engagement de la responsabilité de la Ville dans le cadre d'un contentieux faisant suite à un incident survenu au 169, rue Lafayette.

Enfin, le déficit cumulé d'investissement constaté au compte administratif 2013, d'un montant de 4.833.880,69 euros a été repris au budget supplémentaire 2014, à la ligne budgétaire D 001 de la section d'investissement.

1.3. Recettes d'investissement

Le montant total des recettes prévisionnelles porté à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 est de 51.520.826,35 euros. Les titres émis au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 37.798.391,10 euros soit un taux de réalisation de 73,4 % par rapport aux prévisions budgétaires.

Les recettes non exécutées, soit 13.722.435,25 euros, correspondent, pour leur part la plus importante, à l'emprunt (7.632.253,75 euros) qu'il n'a pas été nécessaire de lever en 2014. Dans une moindre mesure, elles correspondent au décalage des prêts et subventions de l'AESN lié au report d'opérations d'investissement subventionnées.

Les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2014, d'un montant total de 1.690.305,00 euros, correspondent à des subventions (1.415.878,00 euros) et prêts à taux zéro (274.427,00 euros) de l'AESN, dont les justificatifs ont été transmis avant le 31 décembre 2014 et qui n'ont pu être recouverts sur l'année 2014.

Enfin, le montant de 1.524.490,17 euros relatif à la reprise de provisions pour risques, a été réalisé en opération d'ordre au chapitre 021 « virement de la section d'exploitation ».

1.3.1. Aides et subventions

Les aides de l'AESN perçues courant 2014 s'élèvent au total à 7.505.714,02 euros (soit 71,2 % de subventions 28,8 % de prêts à taux zéro) :

- les subventions portées sur la nature 13111 : ces subventions sont accordées par l'AESN pour des travaux contribuant à la protection du milieu naturel. Ces recettes s'élèvent pour 2014 à

5.343.100,00 euros. Elles intègrent le solde d'opérations antérieures. Le différentiel entre les demandes justifiées et les titres émis est enregistré en restes à réaliser 2014, pour un montant de 1.415.878,00 euros ;
- les avances portées sur la nature 1678 : le montant des avances accordées par l'AESN en 2014 s'élève à 2.162.614,02 euros. L'écart entre les demandes justifiées et les titres émis est enregistré en restes à réaliser 2014, soit 274.227,00 euros.

Une somme de 934.088,25 euros a été perçue en provenance du budget général, au titre du remboursement de travaux de dévoiement du déversoir d'orage Renan Seine (nature 1314).

Les subventions perçues du SIAAP s'élèvent à 872.208,51 euros, soit 87,2 % des crédits ouverts (nature 1316).

1.3.2. Les amortissements (chapitre 040)

Le compte 28 est crédité de la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements. La recette titrée est de 24.177.073,01 euros et son inscription est portée au débit du compte 681 de la section d'exploitation.

1.3.3 Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Une recette d'ordre de 221.932,43 euros a été inscrite au titre des opérations patrimoniales (chapitre 041, nature 238). Cette inscription trouve son pendant en dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 041, nature 2315). Cette somme correspond à la récupération d'une avance de la part de la SEMAPA, gestionnaire de l'aménagement du secteur Rive gauche.

1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 34.103.641,40 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 37.798.391,10 euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2014 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 3.694.749,70 euros ;
- le déficit cumulé constaté à la fin de l'exercice 2013 était de 4.833.880,69 euros ;

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à 1.139.130,99 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2015 en dépense en section d'investissement (D 001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 93.628.261,29 euros à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis est de 82.644.573,87 euros (charges rattachées incluses), soit 88,3 % des crédits inscrits ;
- en recettes, le montant définitif des titres émis est de 84.486.635,75 euros, ce qui représente 101 % des recettes escomptées hors reprise de l'excédent cumulé affecté à la section d'exploitation (9.976.089,23 euros).

2.1. Les dépenses

Les dépenses de l'exercice 2014 s'élèvent à 82.644.573,87 euros, soit un taux d'exécution de 88,3 %.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 60,2 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 38.215.037,66 euros et le montant des crédits mandatés est de 35.198.891,29 euros soit un taux de consommation de 92,1 %.

Les postes de dépenses les plus significatifs sont les suivants :

- eau non potable (nature 60611) : la dépense pour 2014 s'élève à 10.096.999,64 euros, en diminution de 4,5% par rapport à 2013, en raison de la fermeture temporaire pour travaux de l'usine de production de la Villette ;
- frais d'entretien du réseau (nature 615) : le montant de la dépense pour 2014 s'élève à 6.835.070,75 euros contre 6.823.569,34 euros en 2013, soit + 0,2 % ;
- fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063) : son montant de 1.178.553,36 euros est en hausse par rapport à 2013. Il inclut notamment des équipements de sécurité pour les descentes en égout.
- remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) : son montant est de 7.498.200,00 euros.
- les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. Le montant réalisé en dépenses pour l'exercice 2014 s'élève à 4.846.716,93 euros contre 2.284.897,27 euros en 2013. Il a plus que doublé par rapport à l'an dernier, en lien avec la prolongation du tramway Nord. En recettes (chapitre 70, nature 704), le montant perçu pour la réalisation de ces travaux s'élève à 6.281.793,10 euros. Ce montant comprend les soldes d'opérations antérieures.

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 21.931.717,03 euros de crédits mandatés sur 22.948.357,00 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 95,6 %. Il s'agit de la rémunération des personnels de la section d'assainissement de Paris et des charges sociales correspondantes.

Ces dépenses de personnel sont en très légère hausse (+ 98.001,59 euros, soit +0,45 %), par rapport à 2013, en dépit de vacances chez les personnels de maîtrise et techniciens, car elles comprennent les revalorisations issues de la réforme des catégories B. L'état des effectifs de la section de l'assainissement de Paris au 31 décembre 2014 figure en annexe (IV C1.1 et C1.2) de la maquette du compte administratif.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 1.701.237,04 euros de crédits ouverts, 367.968,39 euros ont été mandatés en 2014. L'essentiel de l'écart s'explique par la faible utilisation des provisions constituées pour intérêts moratoires et pour annulation de titres sur exercice antérieur, ainsi qu'à la moindre consommation des crédits d'aides internationales. Les projets de solidarité internationale ont, en effet, été fortement impactés cette année par des retards ou reports liés à l'actualité internationale et, dans une moindre mesure, par la mise en place d'un nouveau système d'appel à projet.

7.535,38 euros ont été réglés en intérêts moratoires (nature 6711) et 100.122,85 euros ont été mandatés pour des annulations de titres (nature 673). 1.423,12 euros ont été dépensés en franchise d'assurance pour des dommages causés par la section de l'assainissement de Paris (nature 678).

Dans le cadre de la loi du 9 février 2005 Oudin-Santini, les communes ont la possibilité de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1% des ressources des services d'eau et d'assainissement. L'action de la ville est financée pour moitié par le budget de l'assainissement et pour l'autre moitié par le budget de l'eau.

A ce titre, des subventions à des associations et des actions de coopération décentralisée ont été allouées en 2014 pour un montant de 258.887,04 euros sur 459.737,04 euros de crédits ouverts (nature 6743) pour les principaux projets suivants :

- la deuxième tranche du projet d'amélioration de la couverture en eau potable, assainissement et amélioration des conditions sanitaires des écoles, centres de santé et communautés rurales du Bénin (association CARE France pour 90.000 euros) ;
- le programme d'aide d'urgence en République Centrafricaine et au Cameroun (association ACTED pour 50.000,00 euros) ;
- le projet de maîtrise de développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge (association GRET pour 20.000,00 euros) ;
- la 2^{ème} tranche du projet de maîtrise et développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge (association GRET pour 30.000,00 euros) ;

- le projet d'hygiène et assainissement dans le village de Voungouta en République du Congo (ONG Médecins d'Afrique pour 10.000,00 euros) ;
- le projet « So Water » d'aide au développement des villages défavorisés du Tamil Nadu en Inde (association Kynarou pour 20.000,00 euros) ;
- la 2ème tranche du projet de l'association Ecoles du monde d'Hydraulique villageoise dans la région de Majunga, à Madagascar pour un montant de 35.000,00 euros.

2.1.4. Virement à la section d'investissement (chapitre 23)

La Ville de Paris a procédé à une reprise de provisions pour risques et charges, d'un montant de 1.524.490,17 euros, anciennement constituées pour couvrir le risque d'engagement de responsabilité de la ville au titre de son réseau, à la suite d'une rupture de canalisation survenue le 16 mars 1993 au 169, rue Lafayette, en application de l'article L.22321-2 du CCGT .

Un montant de 1.524.490,17 euros a été inscrit à cette fin en dépense d'ordre au chapitre 023, avec son parallèle en recettes au chapitre 042, nature 7875.

2.1.5. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles dont le montant en 2014 atteint la somme de 24.177.073,01 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.6 Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 1.755.588,80 euros, dont 1.754.275,09 euros sur le chapitre 011 et 1.313,71 euros sur le chapitre 012. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014 et seront repris au budget supplémentaire 2015.

2.2. Les recettes

Les recettes constatées sur la section d'exploitation se totalisent à 84.486.635,75 euros pour un montant global prévisionnel de 83.652.172,06 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 101 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 47.514.436,55 euros, soit un taux de réalisation de 94,4 % en raison d'une avance d'échéance de facturation intervenue en 2013. Cette recette comprend la « part collective » reversée par Eau de Paris, pour un montant de 45.795.953,79 euros ainsi que la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure d'un montant de 1.718.482,76 euros.

2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Il s'agit du versement du budget général au budget annexe de l'assainissement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la Section de l'Assainissement de Paris (nature 7063). Le montant est inchangé soit 15.600.000,00 euros.

2.2.3. Prime d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le montant des recettes réalisées sur la nature 748 s'est élevé à 3.270.190,00 euros, soit 95,4 % des recettes inscrites.

Cette recette comprend la prime annuelle Aquex versée par l'AESN (nature 7482). Il s'agit d'une aide à la qualité d'exploitation accordée aux propriétaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration au titre des performances de l'assainissement. Les eaux usées de Paris étant épurées par le SIAAP, le calcul de l'aide allouée à la Section de l'Assainissement de Paris est basé sur la prime du SIAAP et les volumes d'eau facturés. L'agence a versé en 2014 les soldes des primes annuelles 2009 (1.009.737 euros) et 2012 (2.060.635,00 euros) et a, en revanche, reporté à 2015 le versement de la première avance de la prime 2013.

Le second poste concerne les aides de l'Agence au titre de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques (ex-Satese), pour un montant de 199.818,00 euros (nature 7481).

2.2.4. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 3.247.483,20 euros contre 4.135.092,84 euros en 2013.

Ces recettes concernent principalement les redevances payées par des tiers pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique (nature 7581), pour un montant de 2.957.045,87 euros, contre 3.750.934,69 euros en 2013 (-21%). Cette diminution de près de 0,8 millions d'euros s'explique par la perte de recettes des établissements relevant du réseau des universités et des deux sociétés importantes (Christian DIOR couture et BNP Paribas). Le second poste concerne les recettes provenant de la Visite publique des égouts, qui a atteint un niveau d'entrées de 103.251 visiteurs, pour un montant de 290.434,30 euros (nature 7582).

2.2.5. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre le montant annuel de l'« amortissement » des subventions d'investissement. Le compte 139 en dépense d'investissement est débité d'un montant de 4.481.323,19 euros pour l'exercice 2014. Le compte 777 est parallèlement crédité du même montant.

Une recette exceptionnelle d'un montant de 1.524.490,17 euros est inscrite en opération d'ordre, au chapitre 021 par virement de la section d'exploitation. Parallèlement, une dépense d'ordre d'un même montant est inscrit au titre de l'actualisation des provisions pour risques et charges au chapitre 040, nature 15112.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 82.644.573,87 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 84.486.635,75 euros ;
- le résultat de l'exercice 2014 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 1.842.061,88 euros ;

- l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2013 constaté au compte administratif est de 9.976.089,23 euros ;

Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation de l'exercice 2014 est de 11.818.121,11 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2015 en section de fonctionnement (R 002).

Corrigée des restes à réaliser 2014 (1.755.588,80 euros), la section d'exploitation présente un excédent de financement de 10.062.532,31 euros.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2014.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris